

Calendrier des sessions d'examens et formalités d'inscription obligatoire sur MyUnil - Master PMP 2023-2024 – IDHEAP

Session d'hiver 2024 (A 2023) – Rentrée universitaire : mardi 19.09.2023

- Inscription **aux enseignements/ séminaires et examens** : du 19 septembre au 15 octobre à 23h59
- Inscription(s) et retrait tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF : du 16 octobre au 27 octobre à 23h59, *Veillez prendre contact par mail avec sabine.janssens@unil.ch*
- Communication des horaires d'examens : courant novembre 2023 (sous réserve de modifications)
- Session d'examens : du 12 janvier au 03 février
- Publication des résultats sur MyUnil : le 07 février
- Consultation des épreuves écrites dès le 8 février sur rdv préalable auprès des professeur-e-s ou assistant-e-s
- Délai de recours : 08 mars (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 08 février au 17 mars à 23h59

Session d'été 2024 (P 2024)

- Inscription **aux enseignements/ séminaires et examens** : du 19 février au 17 mars à 23h59
- Inscription(s) et retrait(s) tardive(s) moyennant le versement d'une taxe de 200.- CHF : du 19 mars au 29 mars à 23h59, *Veillez prendre contact par mail avec sabine.janssens@unil.ch*
- Communication des horaires d'examens : courant mai 2024 (sous réserve de modifications)
- Session d'examens : du 10 juin au 06 juillet
- Publication des résultats sur MyUnil : le 10 juillet
- Consultation des épreuves écrites : dès le 11 juillet, sur rdv préalable auprès des professeur-e-s ou assistant-e-s
- Délai de recours : 09 août (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 11 juillet au 10 août à 23h59

Session d'automne 2024 (R Août 2024 – épreuves A 2023 / P 2024)

- Inscription aux examens échoués de janvier et juin : du 11 au 21 juillet 23h59
- Communication des horaires d'examens : début août 2024 (sous réserve de modifications)
- Session d'examens : du 19 août au 07 septembre
- Publication des résultats sur MyUnil : le 11 septembre
- Consultation des épreuves écrites : dès le 14 septembre, sur rdv préalable auprès des professeur-e-s ou assistant-e-s
- Délai de recours : 11 octobre (*sceau de la poste faisant foi*)
- Commande de grade à effectuer du 02 septembre au 12 octobre à 23h59

Pour rappel, comme selon l'Art. 16 al. 2 du règlement du M PMP, « Le candidat qui ne se présente pas à un examen auquel il est inscrit, obtient la note de 1 à moins qu'il ne justifie son défaut sans délai auprès du responsable du programme. Seuls les justes motifs ne pourront être acceptés. Pour les cas de maladie, un certificat médical doit être remis dans les 3 jours ».

V26.07.2023

Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
[Institut de hautes études en administration publique](#)